



Association de Développement Apicole de Poitou-Charentes

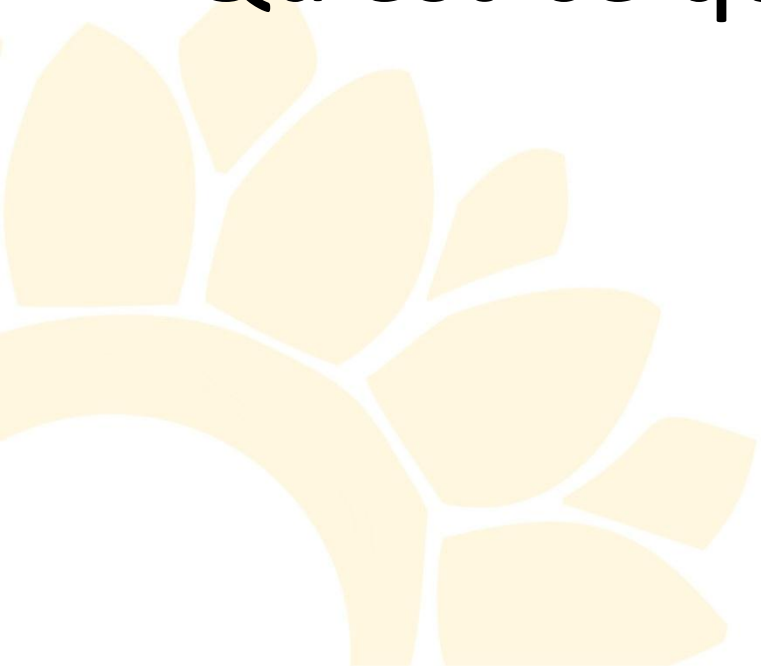
Assemblée Générale

Abeille du Poitou



La réforme du forfait

- Au 1^{er} janvier 2017, passage du forfait au micro BA
- Qu'est-ce que ça change ?



Le forfait agricole

- Avoir 10 ruches ou plus
- Somme forfaitaire départementale calculée à partir du nombre de ruches

Ex : forfait à 10€, 50 ruches = 500€

- Cette somme forfaitaire vient s'ajouter au revenu imposable (somme majorée de 25% si non adhérent à un centre de gestion)

Ex : Revenu imposable de 14 000€ (SMIC) + 50 ruches = Revenu imposable de 14 500€



Le forfait agricole

- Maximum de chiffre d'affaire au forfait :
76 300€
- Lissage sur 2 années



Micro-BA

- Revenu imposable calculé à partir des recettes. Le nombre de ruches ne rentre plus en compte
- Imposition à 13% du CA
Ex : Recettes de 4 000€,
Abattement de $4000 * 0,87 = 3480€$
CA de $4000 * 0,13 = 520€$ qui viennent s'ajouter au revenu imposable
- Pour rappel impôt sur les sociétés = 33,33%

Micro-BA

- Seuil mini du micro BA : 350,57€ de recettes équivalent à 305€ d'abattement ou 45,57€ de recettes
- Seuil maxi du Micro-BA : 82 200 € avant abattement
- Le chiffre d'affaire (calculé après abattement) vient s'ajouter au revenu imposable
- Ex:
- Revenu imposable de 14 000€ (SMIC) + 4 000€ de recettes = revenu imposable de 14 520€

Micro-BA

Définitions des recettes :

- Ventes réalisées au cours de l'année civile
- Les produits prélevés en vue d'être donné au personnel salarié et/ou de payer en nature (fermage notamment)
- Les remboursements par des tiers de charges engagées dans le cadre de l'entraide agricole
- Les subventions perçues dans le cadre de l'activité agricole (mais pas les subs d'équipement)

Micro-BA journal des recettes

- Journal des recettes : enregistre les recettes qui rentre en compte dans le calcul du CA
- Ce document comptable enregistre toutes les entrées d'argent par jour.
- Son solde peut-être connu à tout moment
- Document obligatoire à conserver pendant 10 ans après la dernière entrée
- Peut-être tenu en version papier ou informatique, au jour le jour, chronologiquement
- Possible d'y noter les dépenses et prélèvements
- Séparer le journal des BA du journal des BIC

Micro-BA journal des recettes

- Journal des recettes : éléments demandés
- Si vente à des particuliers de moins de 76€ : inscription de la totalité des ventes en 1 ligne à la fin de la journée
- Si vente supérieure à 76€, distinguer la vente en notant
- Date, libellé, quantité, montant perçu (et prix HT et TTC si assujettissement à la TVA)
- Distinguer les types de règlements (espèces, cartes, chèques)
- Si client pro, noter son identité
- Référence des pièces justificatives

Impact sur les cotisations sociales

- Pour cotiser à la MSA, il faut au moins 50 « ruches en production »
- Avec 200 ruches en production -> chef d'exploitation
- Pour l'instant pour chaque ruche 1,35€ de cotisation
- De 1 à 49 ruches : pas de cotisations sociales
- Ensuite de 0,25 à 0,99 AMA : cotisation = 24,17% du CA (après abattement) de l'exploitation
- 1 AMA et plus : cotisation = 37,99% du CA (après abattement) de l'exploitation

Quelques exemples

- Un apiculteur possédant moins de 50 ruches et réalisant moins de 505,47 € de recettes : livre de recettes mais pas de cotisation sociale, pas de revenu imposable
- Un apiculteur possédant moins de 50 ruches et réalisant plus de 505,47 € de recettes : livre de recettes, ajout du CA (= 13% des recettes) au revenu mais pas de cotisation sociale